

# Le tribunal suspend l'éviction de S. Cabanel

**CONSEIL GÉNÉRAL** Le juge émet un « doute sérieux » sur la légalité de sa fin de contrat

Schéhrazade Cabanel occupait bien un « emploi permanent » au sein du Conseil général. Ainsi a jugé le tribunal administratif de Pau, en ordonnant hier la suspension des décisions du Conseil général qui avait refusé de lui offrir un contrat à durée indéterminée (CDI), puis lui avait notifié le non-renouvellement de son contrat à durée déterminée (CDD).

« On a gagné », commente l'ancienne collaboratrice du groupe des élus de gauche. Un poste qu'elle a occupé sans interruption pendant dix ans, sous la forme de 13 CDD, toujours renouvelés. Jusqu'à ce que le chef du groupe de gauche, Georges Labazée, décide de se passer de ses

services à la faveur de l'adoption d'un « nouvel organigramme ».

Défendue par M<sup>e</sup> Le Corno, Schéhérazade Cabanel avait pourtant formulé une demande pour que son CDD soit transformé en CDI. La quinquagénaire estime remplir les critères prévus par la loi à cet effet : avoir plus de 50 ans ; être en poste depuis six ans et occuper un « emploi permanent ».

## Paradoxe

Paradoxe savoureux : si le « patron » qui a évincé sa collaboratrice est le PS Georges Labazée, son employeur, au regard de la loi, est le président du Département, l'UMP Jean Castaings.

C'est donc ce dernier qui se trouvait assigné lundi en référé au tribunal. Et son avocat, M<sup>e</sup> Brin, de devoir défendre le management du chef du groupe de gauche. M<sup>e</sup> Brin a ainsi plaidé que Schéhérazade Cabanel

ne remplissait pas l'un des critères pour prétendre à un CDI : elle n'aurait pas occupé un « emploi permanent ». Ce qu'a réfuté hier le juge des référés. Pour preuve : « ses fonctions ont été confiées à d'autres gens », note le magistrat.

Celui-ci a donné un mois au président de l'exécutif départemental pour réexaminer la question. « Dès ce jeudi, je vais lui écrire pour lui demander de tirer toutes les conséquences de cette ordonnance », annonçait hier M<sup>e</sup> Le Corno.

Comme depuis le début de l'affaire, l'intéressé n'a émis aucun commentaire. Mais M<sup>e</sup> Le Corno ne voit pas « comment le Département pourrait faire autrement que proposer à ma cliente un contrat, au moins jusqu'à ce que l'affaire soit jugée au fond ».

Même si Schéhérazade Cabanel a reçu le soutien d'une dizaine de con-



Schéhérazade Cabanel et M<sup>e</sup> Le Corno. PHOTO ARCHIVES G. BONNAUD

seillers généraux socialistes, on imagine mal, en revanche, comment cette réintégration pourrait se faire au sein du groupe de gauche.

**Gwenaél Badets**